

Zone de secours Hainaut centre
Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 16 mars 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
LECOMPTE Florence, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre

DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Echevin

LEFEBVRE Bruno - Observateur

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial

Finances - Arrêts de crédits provisoires pour l'année 2016 - Approbation

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;

Vu la loi du 19 avril 2014 portant sur le Règlement général de comptabilité des Zones de Secours et notamment son article 13 qui stipule qu'avant l'approbation définitive du budget par l'autorité de tutelle, comme le stipulent les articles 134 à 139 de la loi du 15 mai 2007, il peut être pourvu par des crédits provisoires aux dépenses pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice précédent ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 10 octobre 2014 relative au passage en Zone de Secours ;

Considérant que le budget 2016 n'a pas été, à ce jour, approuvé par les autorités de Tutelles ;

Considérant la décision du Conseil de Zone du 16 décembre 2015 approuvant la libération de trois douzièmes provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2016.

Considérant qu'il est indispensable pour le bon fonctionnement de la Zone d'user des crédits provisoires pour l'année 2016 et notamment pour les mois d'avril, mai et juin.

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'approuver la libération de trois douzièmes provisoires à raison de un par mois et ce pour les mois d'avril, mai et juin 2016 ;

Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

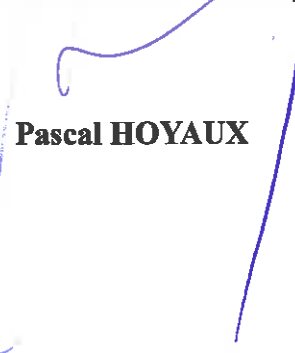
**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,


Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,


Pascal HOYAUX